



## Commune de Saint Maurice de Rémens (Ain)

### Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal 7 juin 2023 à 20 h 00

L'an deux mille vingt-trois, le sept juin à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Saint Maurice de Rémens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Madame Sylviane BOUCHARD, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire.

**Membres présents :** Mme Sylviane BOUCHARD, M. Pierre CHAFFRINGEON, M. Sylvain LEFAIX, Mme Eliane NAMBOTIN, M. Cyril GOUDARD, Mme Adeline DUFOUR, M. Maurice OBERLÉ, M. Cyril GUINOISEAU, M. Eddy LABBÉ

**Absents excusés :** M. Hervé MORIN, M. Éric GAILLARD, M. Max TISSOT-GUERRAZ, Mme Jennifer PUTELAT a donné pouvoir à Mme Eliane NAMBOTIN,

**Absents :** M. PLANTADE Damien

**Secrétaire de séance :** Mme Adeline DUFOUR

*En l'absence de Monsieur le Maire excusé, Madame Sylviane BOUCHARD, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, préside la séance du Conseil Municipal.*

*Madame Sylviane BOUCHARD demande à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour : Demande de subvention à l'ADEME.*

*L'ensemble du Conseil Municipal accepte ce point supplémentaire.*

#### I. Finances – Budget Commune – Décision modificative N°1

Compte tenu de l'acceptation :

- d'une subvention au RASED,
- de la réception des montants définitifs pour la restauration des registres communaux,
- d'un devis pour la démolition de masures rue du Sabotier et de frais de notaires
- des frais de géomètre complémentaires demandé par le cadastre pour la division avec l'Orsac et afin de pouvoir procéder à l'acquisition d'un gerbeur et de rayonnages pour l'atelier afin d'optimiser le rangement, il est nécessaire d'effectuer des ajustements de crédits du budget 2023 :

FONCTIONNEMENT			
DESIGNATIONS	IMPUTATION COMPTABLE	MONTANT	
		DEPENSES	RECETTES
Subvention RASED	c/6574	+ 100,00 €	
Fournitures de petits équipements	c/60632	- 2 078,27 €	
Entretien et réparation bâtiments publics	c/615221	- 10 000,00 €	
Fonds départ. DTOM	c/73224		+ 15 000,00 €
Dépenses imprévues	022	- 2 305,10 €	
Virement à la section d'investissement	023	+ 29 283,37 €	
<b>TOTAL</b>		<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>

INVESTISSEMENT				
DESIGNATIONS	IMPUTATION COMPTABLE	N° OPERATION	MONTANT	
			DEPENSES	RECETTES
Frais notaires masures rue du Sabotier	c/2115	202202	+ 1 100,00 €	
Démolition masures rue du Sabotier	c/2115	202202	+ 15 000,00 €	
Réfection toiture Ancienne Poste	c/2135	202204	+ 2 000,00 €	
Restauration des registres communaux	c/2168	202306	+ 2 000,00 €	
Subvention Restauration des registres communaux	c/1328	202306		+ 1 536,75 €
Honoraire géomètre division terrain ORSAC	c/2111	202207	+ 1 500,00 €	
Agencement de l'atelier	c/2181	202307	+ 15 000,00 €	
Virement de la section fonctionnement	021			+ 29 283,37 €
Dépenses imprévues	020		- 5 779,88 €	
<b>TOTAL</b>			<b>+ 30 820,12 €</b>	<b>30 820,12 €</b>

Les membres du Conseil municipal après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité les mouvements budgétaires sur le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023.

*Arrivé de Monsieur le Maire à 20h30. Il prend la présidence du Conseil Municipal.*

## II. Finances – budget eau – décision modificative n°1

Compte tenu du lancement des études pour la création d'un syndicat d'eau potable entre les communes de Chalamont, Châtillon-la-Palud et Saint-Maurice-de-Rémens et suite à la réception du montant incombant à la Commune de Saint-Maurice-de-Rémens, il est nécessaire d'effectuer des ajustements de crédits comme suit :

INVESTISSEMENT			
DESIGNATIONS	IMPUTATION COMPTABLE	MONTANT	
		DEPENSES	RECETTES
Etudes préalables	c/2031	+ 6 200,00 €	
Dépenses imprévues investissement	c/020	- 6 200,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>+ 0,00 €</b>	<b>+ 0,00 €</b>

Les membres du Conseil municipal après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité les mouvements budgétaires sur le budget EAU pour l'exercice 2023.

*Arrivée de Monsieur Hervé MORIN à 20h35*

## III. Restauration de registres communaux

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Commune possède de nombreuses archives qu'il est nécessaire de restaurer. Il s'agit notamment de registres paroissiaux et d'état civil datant de 1567 à 1822 et des registres de délibérations de 1792 à 1999. Cette prestation doit être réalisée par un professionnel. Elle est subventionnable pour les registres de plus de 100 ans par le Département de l'Ain dans le cadre du programme de sauvegarde des archives communales.

Il laisse la parole à Madame DUFOUR, conseillère municipale et archiviste pour expliquer la procédure.

Monsieur le Maire présente le devis de Madame STRERI ainsi que le plan de financement du programme :

Dépenses			Recettes		
Détail postes de dépenses	Montant HT en €	En %	Financements	Montant en €	En %
Travaux	3 415,00 €	100 %	Autofinancement	1 878,55 €	55 %
			Subvention Département	1 536,45 €	45 %
Sous-total travaux subventionnables	3415,00 €	100 %	Sous-total travaux subventionnables	3 415,00 €	100 %
Travaux ouvrages non subventionnés (Registres des délibérations -100ans)	750,00 €		Autofinancement ouvrages non subventionnés	750,00 €	
<b>Total</b>	<b>4 165,00 €</b>	<b>100 %</b>	<b>Total</b>	<b>4 165,00 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil municipal approuve le plan de financement présenté et autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses détaillées ci-dessus ; décide de retenir le prestataire suivant pour les travaux de restauration des archives : **Aurélia STRERI** de Lyon. Il autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Département de l'Ain et à signer tout document relatif à cette opération.

#### IV. Demande subvention « ETAT » pour le projet de rénovation thermique et énergétique du bâtiment écoles – Annule et remplace la délibération n° 2023-019 du 03/05/2023

Monsieur le Maire rappelle que cette opération permettra la rénovation du bâtiment utilisé actuellement par la mairie et les écoles.

Le projet jouit d'une localisation centrale le destinant à rester un lieu de rencontre pour les habitants qui allie la vie communale avec la Mairie, la vie scolaire avec le groupe scolaire du Petit Prince et la vie associative avec la cantine et le périscolaire d'une part, et les activités de quelques associations à la salle polyvalente d'autre part.

L'objectif majeur est la réduction des consommations d'énergie afin de s'inscrire durablement dans les impératifs du Décret tertiaire.

A ce titre, la rénovation du bâtiment prévoit le remplacement global du système de chauffage (chaudière fuel et chaudière gaz) par un dispositif de pompe à chaleur. La réduction des gaz à effet de serre est estimée à 99% avec la suppression des énergies fossiles pour la Commune.

Par la rénovation du système de chauffage et l'isolation du bâtiment, le projet permettra une diminution des consommations de -60%.

Par ailleurs, en 2015, le Conseil municipal s'est interrogé sur l'aménagement du bâtiment Mairie / Ecole dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Ce projet permettra l'adaptation des accès aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'évolution du dossier de rénovation thermique et énergétique du bâtiment actuel Mairie-Ecole. Il précise que ces travaux peuvent être subventionnés. Afin de percevoir ces subventions, il convient de solliciter dès maintenant les aides auprès de l'Etat pour la DETR/DSIL ainsi que pour le Fonds Vert.

Monsieur le Maire présente le plan de financement du projet transmis par le cabinet d'architecte à ce stade. Les plans sont actuellement à l'examen par le Bureau de Contrôle et les études de sols sont prévues début juillet.

La consultation des entreprises est souhaitée fin 2023, à condition que les aides de l'Etat et des Collectivités (Région, Département, Communauté de Communes) permettent l'équilibre du plan de financement.

#### Dépenses

Nature	Détails	Montant total € HT	Montant DETR/DSIL	Montant Fonds Vert
Travaux	VRD	63 317,65	19 542.65	43 775,00
	Maçonnerie	153 667,76	101 755.76	51 912,00
	Toiture	186 777,88	186 777.88	0,00
	Menuiseries	166 163,72	87 059.72	79 104,00
	Serrurerie	25 162,90	25 162.90	0,00
	Plâtrerie / Isolation	137 912,06	50 830.49	87 081,57
	Carrelage	31 571,56	31 571.56	0,00
	Enduit de façade	38 831,00	38 831.00	0,00
	Plomberie / Chauffage / VMC	330 000,00	143 000.00	187 000,00
	Electricité	78 000,00	78 000.00	0,00
	Imprévus (5%)	60 570,23	38 126.60	22 443.63
	<b>Sous-total Travaux</b>	<b>1 271 974,76</b>	<b>800 658.56</b>	<b>471 316.20</b>
Etudes	Maîtrise d'œuvre	125 925,50	79 265.20	46 660.30
	Coordinateur SPS (1,5%)	19 079,62	12 009.88	7 069.74
	Bureau contrôle technique	9 800,00	6 168.72	3 631.28
	Etudes géothermiques	38 800,00	0.00	38 800.00
	Contrôle amiante/plomb avant travaux	4 250,00	4 250.00	0.00
	<i>Etudes géotechniques - Fondasol</i>	<i>5 405,00</i>	<i>5 405.00</i>	<i>0.00</i>
	<i>Mission Analyse du cycle de vie des matériaux</i>	<i>2 500,00</i>	<i>1 573.65</i>	<i>926.35</i>
	<b>Sous-total Etudes</b>	<b>205 760,12</b>	<b>108 672.45</b>	<b>97 087.67</b>
	<b>TOTAL € HT</b>	<b>1 477 734,88</b>	<b>909 331.01</b>	<b>568 403.87</b>

L'assurance dommage-ouvrage n'entre pas dans le montant soumis à subvention, elle s'élève à 12 720,- € (1% du montant des travaux).

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à déposer une demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR/DSIL et du Fonds vert, selon le plan de financement ci-après :

La demande de subvention à l'Etat relative à la DETR / DSIL concerne la réhabilitation fonctionnelle du bâtiment à destination des écoles et du périscolaire, sur la base de 909 331,01 € HT de travaux.

La demande de subvention à l'Etat relative au fonds Verts concerne la rénovation thermique du bâtiment à destination des écoles et du périscolaire, sur la base de 568 403,87 € HT de travaux, y compris remplacement de la chaudière fuel existante par un dispositif de chauffage par géothermie.

### **Financements**

Etat – DETR/DSIL	363 734,00 €	24.6 %
Etat – Fonds vert	344 478,00 €	23.3 %
Département – Investissements Structurants	136 400,00 €	9.2 %
Département – Transition écologique	113 680,00 €	7.7%
Région	120 000,00 €	8.1 %
CCPA – Fonds de concours	103 896,00 €	7.1 %
<b>Montant subventions</b>	<b>1 182 188,00 €</b>	<b>80 %</b>
Fonds propres	295 546,88 €	20 %
<b>Montant Total HT</b>	<b>1 477 734,00 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte l'opération de rénovation thermique et énergétique du bâtiment Ecoles et Périscolaire et les modalités de financement ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ;
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération ;
- Sollicite auprès de l'Etat l'attribution d'une subvention DETR/DSIL ainsi que Fonds Vert ;
- Charge Monsieur le Maire de transmettre le dossier correspondant.

#### **V. Demande subvention auprès de la région AuRA pour le projet de rénovation thermique et énergétique du bâtiment écoles – Annule et remplace la délibération n° 2023-020 du 03/05/2023**

Monsieur le Maire présente le même plan de financement pour la demande de subvention auprès de la Région AuRA.

#### **VI. Demande subvention auprès du Département pour le projet de rénovation thermique et énergétique du bâtiment écoles – Annule et remplace la délibération n° 2023-021 du 03/05/2023**

Monsieur le Maire présente le même plan de financement pour la demande de subvention auprès du Département.

#### **VII. Demande subvention auprès de l'ADEME pour les études de remplacement de la chaudière fuel existante par un dispositif de pompe à chaleur par géothermie du bâtiment écoles**

Monsieur le Maire indique que la Commune peut bénéficier de subvention pour le financement des études de faisabilité pour la création d'une pompe à chaleur par géothermie, pour le bâtiment écoles et mairie, en remplacement de la chaudière fuel existante.

Cette étude de faisabilité a été confiée au bureau d'études ANTEA Groupe pour un montant de 46 560 € TTC, y compris la réalisation des forages qui serviront par la suite pour le système de chauffage. Ces études sont subventionnables à 80%.

## VIII. Questions diverses

### - Rue Bouquet

Interrogation de Monsieur Cyril Guinoiseau de la part de 2 administrés au sujet de la fibre optique. Monsieur le Maire a rencontré la société Eiffage au début de l'année pour demander la prise en compte des adresses non desservis. Il invite les administrés à faire remonter les mécontentements directement auprès du SIEA qui gère le déploiement de la fibre optique. La Mairie n'a pas la compétence « fibre optique », mais appuie toutes les demandes avec insistance auprès du SIEA.

### - Arceaux vélos devant la Mairie

La Commune a été sollicité pour faciliter le stationnement en vélo au centre village. Un devis va être demandé pour voir la possibilité de mettre en place des arceaux devant la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Le Maire  
Éric GAILLARD

